



**FEM**

**Fonds pour l'environnement mondial**

GEF/C.30/12  
22 novembre 2006

---

Conseil du FEM  
5-8 décembre 2006

Point 20 de l'ordre du jour

**CONFIRMATION DE L'ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE  
A UN GROUPE DE PAYS**

**Décision recommandée au Conseil**

Le Conseil confirme la composition du groupe de pays suivant :

Albanie, Bulgarie, Croatie, ERY de Macédoine, Géorgie, Moldova, Pologne,  
Roumanie, Serbie et Ukraine

1. Conformément au paragraphe 8 de l'Annexe E de l'*Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial*, le Conseil est invité à confirmer la composition du groupe de pays visé ci-après. L'ajout d'un nouveau pays Participant a été approuvé par les Participants du groupe de pays en question.

*La Serbie* est à ajouter au groupe de pays comprenant l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'ERY de Macédoine, la Géorgie, le Moldova, la Pologne, la Roumanie, et l'Ukraine.